

**Procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal
Du vendredi 16 novembre 2018 à 18 heures 30**

Présents : Olivier FONS, Michel GONNET, Élodie LEFEBVRE, Nicole MATHONNET, Charley SCEMAMA, David LEGUEN, Jean-Pierre JACQUIER

Pouvoirs : Jérôme FOUVET à Olivier FONS, Sylvain ARNAUD à Élodie LEFEBVRE, Alain AMIEUX à Jean Pierre JAQUIER

Secrétaire de séance : Elodie LEFEBVRE

Monsieur Le Maire demande de rajouter à l'ordre du jour :

- Demande de subvention des Enseignes
- convention avec le SDIS
- convention avec le SAH Hélicoptères
- decision modificative pour le camping

Accord du conseil municipal

**CHOIX DU MAITRE D'OEUVRE POUR LA MAISON DE SANTE
PLURIDISCIPLINAIRE**

Un avis d'appel à la concurrence a été lancé le 17 octobre 2018, sur achatpublic.com. pour le MAPA (Marché à Procédures Adaptées) «Maitrise d'œuvre pour la maison de santé pluridisciplinaire de La Haute Romanche »

Les offres ont été réceptionnées jusqu'au 15 novembre 2018 à 16 heures.

L'ouverture des plis a eu lieu le 16 novembre 2018 à 17 heures en présence des membres de la commission d'appel d'offres.

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer le marché de maitrise d'œuvre de la maison de santé pluridisciplinaire de la Haute Romanche à l'Atelier d'Architecture STENDH'ARCH.

Il accepte l'estimation du cout du projet de Stendh'Arch d'un montant de 458 000.00 € HT et accepte de verser 10 % de ce montant pour la maitrise d'œuvre, soit 45 800.00 € HT

**MISSION SPS ET CONTRÔLE TECHNIQUE POUR LA MAISON DE
SANTE**

Plusieurs bureaux de contrôle ont été contactés pour une mission de Coordinateur Sécurité Santé et contrôle technique pour la construction de la maison de santé pluridisciplinaire de La Haute Romanche.

4 réponses sont parvenues en mairie :

Le conseil municipal à l'unanimité décide d'attribuer la mission de contrôleur technique au Bureau VERITAS à Gap, pour un montant de 3 360.00 € HT, missions de bases, et 200.00 € HT par phase, missions connexes attestation handicapés, ainsi que la mission de Coordinateur Sécurité Santé pour un montant de 480 € HT pour la conception et 2040 € HT pour la réalisation, sur une estimation de travaux de 450 000.00 € Ces attributions seront réévaluées quand le montant exact des travaux sera connu.

INFORMATION PLAN LOCAL D'URBANISME

Monsieur Biyais, notre urbaniste, nous a fait parvenir le calendrier pour achever le PLU :

- Arrêt du PLU : conseil municipal fin février 2019
- Consultation des Personnes Publiques Associées (3 mois) : mars-avril-mai 2019
- Préparation de l'enquête publique : juin 2019
- Enquête publique (1 mois) : juillet 2019
- Remise du rapport du commissaire enquêteur (1 mois) : fin août 2019
- Synthèse des remarques à prendre en compte dans le dossier final de PLU : septembre 2019
- Approbation du PLU : conseil municipal courant octobre 2019

Nous espérons que ces dates seront respectées.

VOIRIE COMMUNALE DESENCLAVEMENT DE LA MEIJE BLANCHE

Monsieur Le Maire rappelle l'historique du projet de voie au Clos des Saules :

- Desserte du terrain multisports créée le 04 janvier 2010 suite à la modification cadastrale de division de la parcelle initiale AB 770 en trois parcelles AB820, AB821 et AB822, voie d'accès dédiée.
- En 2011, le projet étudié avec l'OPAC permettait de prévoir un accès à la résidence Meije Blanche, de créer des parkings en bas de l'immeuble OPAC. Ce projet a reçu un accord de faisabilité, (lettre OPAC en date du 27 juin 2011).

Aujourd'hui, après la viabilisation de la voie jusqu'au terrain multisport, Monsieur Le Maire souhaite préciser, à la demande d'un riverain, les détails de cette réalisation et demande au Conseil Municipal de délibérer sur :

1. L'autorisation donnée aux copropriétés Chareins et Meije Blanche de créer à leurs frais une liaison routière sur le domaine privé de la Commune pour rejoindre la voie Communale existante étant entendu

que le déneigement et l'entretien de cette voie de liaison serait à la charge de la Meije Blanche.

2. La création d'espace de parkings paysagés et construction de garages (vente et location) sur la parcelle AB 821, le déneigement de la voie d'accès jusqu'à la dite parcelle entrerait dans le schéma de viabilité hivernale à la charge de la Commune
3. Cette voie d'extension ne desservirait que la résidence Meije Blanche, l'accès depuis la résidence les Chareins 1 serait condamné évitant des circulations intempestives

Accord du conseil à l'unanimité

DECISION MODIFICATIVE POUR LE CAMPING

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que des dépenses non prévues au budget ont été nécessaires, et qu'il convient de prendre une décision modificative au chapitre 011 pour pouvoir les payer.

Les recettes ont été aussi plus importantes.

Des crédits supplémentaires sont à réaliser sur le budget au chapitre 011 article 6061 Fournitures non stockables + 2000 € au chapitre 70 article 706 Prestations de services + 2000 €

CONVENTION AVEC LE SDIS

Comme chaque année il faut délibérer pour approuver les coûts de secours sur pistes proposés par le Service Départemental d'Incendie et de Secours :

Avant le 1^{er} janvier 2019 :

tarif de jour : 221.00 € (de 8 h à 22 h)

tarif de nuit : 282.00€ (de 22 h à 8 h).

A compter du 1^{er} janvier 2019 :

tarif de jour : 226.00 €

tarif de nuit : 288.00 €

Accord du conseil à l'unanimité.

CONVENTION AVEC LE SAF

Le Secours Aérien Français Hélicoptères (SAF) nous fait aussi parvenir ses tarifs qui sont de 56,80 € la minute. Accord du conseil.

SUBVENTION AUX ENSEIGNES

Les Enseignes de Villar d'Arène nous ont fait parvenir leur demande de subvention pour l'année 2019. Comme l'année dernière il leur sera octroyé 2000,00 €.

AFFAIRES DIVERSES

il est envisagé de débarrasser le garage du ratrak au Clos des Saules pour entreposer un engin de déneigement sur place à Villar. Le ratrak pourrait être garé quant à lui dans un abri à Arsine, il serait ainsi plus près des pistes de skis de fond.

Il est demandé à toutes les associations d'enlever leur matériel.

Terrain communaux occupés par le GCU

Le **G**roupement des **C**ampeurs **U**niversitaire (**GCU**) ne loue plus les terrains de la commune situés à côté de leur camping.

Monsieur et Madame Buch ont fait une demande de location de ces terrains pour agrandir leur exploitation. Ils seront exonérés de location les 24 premiers mois, temps nécessaire au défrichage du terrain. Ensuite une location au prix des terrains cultivés leur sera comptée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 15

Le Maire,

Le secrétaire